

CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 AVRIL 2019 à 19 h 00

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme BERGERON, Mme FARGES, Mme RIOU, M. DELOMIER, M. DUPUIS M. GROUSSARD, M. JOURDAN, M. SEVIN, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

ABSENTS excusés : Mme CHENIER, Mme RUIZ, M. CARREAU

POUVOIR : Mme RUIZ à Mme FARGES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Mme BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en supplément à l'ordre du jour les points suivants :

Dans les délibérations à prendre

1. Abonnement Cahier du Vitrezais
2. Convention diagnostic téléphone

Dans les questions diverses

1. Remboursements assurance
2. Rencontre avec l'éditeur de CarsInfo

L'unanimité du Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de modifier, comme précisé ci-dessus, l'ordre du jour.

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion du CM

Délibérations à prendre

1. **Décision d'aliénation du chemin rural de Mazerolles et mise en demeure des propriétaires riverains**

Monsieur le Maire rappelle la procédure et son agenda et informe le Conseil que l'enquête publique est clôturée.

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucune observation et a émis un avis favorable à cette aliénation de la partie du chemin rural de Mazerolles concernée.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

1. la lecture de la conclusion de Monsieur le Commissaire Enquêteur qui donne un avis favorable à l'aliénation

2. le résultat de l'enquête publique qui n'a donné lieu à aucun commentaire de la population de CARS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour approuver l'aliénation de la partie basse du chemin rural de Mazerolles.

Le résultat du vote est le suivant :

Contre : 0

Abstention : 1 (M. TEYSONNEAU)

Pour : 12

Le Conseil Municipal approuve donc à la majorité l'aliénation susvisée.

Monsieur le Maire explique que la loi oblige la commune à mettre en demeure les propriétaires riverains pour acquérir cette partie du chemin rural. Mais cette démarche devient inutile puisque ce sont les deux riverains qui se sont manifestés à la commune pour acquérir chacun un morceau de ce chemin rural.

2. Vente du chemin rural de Mazerolles

Monsieur le Maire présente le projet de délibération qui décide de la vente de la partie du chemin rural pour l'euro symbolique aux deux riverains, M. ROBERT et M. GUEZENEC, avec tous les frais de bornage et de notaire à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter pour l'autoriser à signer tous les papiers nécessaires à cette vente.

Le résultat du vote est le suivant :

Contre : 0

Abstention : 1 (M. TEYSONNEAU)

Pour : 12

Le Conseil Municipal approuve donc à la majorité la vente susvisée.

3. Approbation du compte de gestion de dissolution du budget assainissement

Monsieur le Maire fait part au Conseil que M. SARRAZIN l'a informé qu'il fallait faire un compte de gestion de dissolution pour notre budget assainissement et lui a envoyé tous les documents nécessaires pour l'élaborer.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation pour signer tous les documents relatifs à ce budget.

Après débat, le Conseil Municipal donne toutes autorisations à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce budget.

4. Acceptation du chèque de la vente de la voiture des cantonniers

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancienne voiture des cantonniers a été revendue pour un montant de 400 €, réglé par chèque.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider cette recette afin de pouvoir encaisser le chèque.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la validation de cette recette.

5. Avenant au marché de la Maison des Associations avec l'entreprise BROSSARD

La facture de travaux de l'entreprise BROSSARD étant inférieure au montant engagé pour un montant de 1 028.37 € TTC, il est nécessaire d'établir un avenant pour valider cet avenant car il a une incidence financière sur le montant du marché public.

Monsieur le Maire demande, au Conseil municipal, l'autorisation de signer cet avenant.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner l'autorisation au Maire de signer tous les documents nécessaires à cet avenant.

6. Adhésion à l'ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin)

Monsieur le Maire présente l'ANEV avec sa structure et son fonctionnement au Conseil Municipal. Le montant de l'adhésion annuelle, compte tenu du nombre d'habitants de la commune, est de 160 euros.

Un débat s'ouvre sur la nécessité d'y adhérer ou non, chacun exposant ses motivations.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Contre : 3 dont le pouvoir (Mme RIOU, Mme FARGES + le pouvoir)

Abstention : 1 (Mme ASTINGO)

Pour : 9

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte l'adhésion à l'ANEV

7. Abonnement Cahier du Vitrezais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande des Cahiers du Vitrezay pour renouveler notre abonnement à la revue pour un montant de 150 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement de cet abonnement et suggère de mettre les cahiers du Vitrezais à disposition de la population à la bibliothèque, en consultation seulement.

8. Convention diagnostic téléphone

Vu les conventions tripartites signées en 2017 prévoyant l'adhésion aux services numériques mutualisés, Gironde numérique, outre les prestations forfaitaires disponibles dans le cadre de l'offre numérique mutualisée, propose des prestations complémentaires sujettes à des tarifications supplémentaires.

Douze communes ont manifesté leur souhait de recourir à la prestation complémentaire « Diagnostic téléphonique dont la commune de CARS.

Cette prestation a été évaluée à 1.250 € TTC et sera facturée à la CCB conformément aux conventions tripartites d'adhésion signées. Or, étant entendu que cette prestation ne bénéficie pas à la CCB, il est nécessaire de signer une convention afin de permettre la refacturation de cette prestation à part égale aux communes intéressées (104,17 € TTC chacune).

Après discussion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Valider le principe de refacturation, par la CCB, des prestations complémentaires proposées par Gironde Numérique à notre commune,
- Répartir le montant total demandé pour une prestation complémentaire entre l'intégralité des communes utilisatrices,
- Autoriser le Maire à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention et engager la dépense y afférente.

Informations avec décision à prendre

Informations

1. Protection de la M des A : grilles et volets

Monsieur le Maire :

- rappelle les effractions intervenues ces derniers temps sur les bâtiments municipaux (écoles – maison des associations – pièce derrière la poste ...)
- présente l'intérêt qu'il y aurait à sécuriser encore plus la maison des associations
- présente un plan de la maison des associations et fait le tour du bâtiment avec chaque ouverture sujette à éventuel souci et les propositions à mettre en place pour tenter d'y remédier (volets, grilles,)

Monsieur SEVIN fait état des divers procédés anti-effractions qu'il peut connaître au niveau de son activité et se propose pour faire des recherches complémentaires et étudier d'autres solutions.

Monsieur le Maire présente le devis des grilles de M BERGON pour un montant de 3179,22 euros TTC.

2. Mises en place d'alarmes

Monsieur le Maire fait le point sur ce dossier et propose de mettre une alarme à la M des A qui se mettra automatiquement en route à 23h. Le matin, ce sera les cantonniers qui éteindront l'alarme ce qui limitera le nombre de personnes qui manœuvrent celle-ci.

3. Achat de matériels pour la cour de récréation

Après mise en application de la nouvelle organisation de la pause méridienne et des récréations, il est mis en place trois groupes animé chacun par une personne qui va faire jouer les enfants. Pour cela, il leur faut des jouets et Monsieur le Maire présente une liste de propositions émise par les institutrices.

Sauf les jeux avec le bac à sable, tous les autres sont retenus ainsi qu'un entourage d'arbre qui sera en plastique recyclé et assez lourd pour résister à tous les temps puisqu'il restera dehors toute l'année.

4. Travaux 2019

Monsieur le Maire fait un point sur les futurs travaux effectués en 2019 :

- La rampe d'accès à l'aire de jeux et au tennis sera fait en béton avec bordure
- Pour le rondpoint de GAUVIN, une visite sur place est prévue le jeudi 11 avril à 18h15
- TERMICAP a installé les pièges autour des trois bâtiments

Questions diverses

1. Remboursements assurance

M le Maire fait état de son entretien avec GROUPAMA suite au cambriolage et présente le projet d'indemnisation pour un montant de 15034 euros HT. Cette estimation est correcte d'après Monsieur le Maire

2. Rencontre avec l'éditeur de CarsInfo

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré M. MONTES le représentant de la société qui nous édite le CARS INFOS de décembre afin de faire le point financier. En effet, il paraît important que le bilan financier soit transparent vis-à-vis du Conseil Municipal.

Il a été communiqué les tarifs de publicité facturés par ECI.

Avec le dernier CARS INFOS, Monsieur le Maire a fait un calcul approximatif du cout du journal de décembre 2018.

RECETTES : 4400 euros HT environ + 2 publicités mises par ECI pour son propre compte

DEPENSES : 1270 euros HT environ.

A l'issue de cet entretien Monsieur MONTES a proposé d'imprimer gracieusement le journal de JUILLET

Réunion levée à 21 heures 10